

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Soft Clean spray

SDS conformes au RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), Annexe II - UE

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 11.11.2015

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Soft Clean spray  
N° article 25250; 16091; 16092

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits PROFESSIONAL CLEANING SYSTEM  
Utilisation de la substance/préparation Détergent.  
Usages identifiés comme pertinents SU3 Utilisations industrielles Utilisations finales de substances en l'état ou de préparations sur des sites industriels  
SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Distributeur

Nom de société VEIDEC  
Adresse postale 39, Rue des Granges Galand  
Code postal 37550  
Ville SAINT AVERTIN  
Pays France  
Tél. +33 (0)2 47 80 48 69  
Fax +33 (0)2 47 27 89 64  
Site Internet <http://www.VEIDEC.com>

##### Producteur

Nom de société VEIDEC AB  
Adresse postale Videvägen 9  
Code postal SE-247 64  
Ville Veberöd  
Pays Sweden  
Tél. 46 23 89 00  
Fax 46 23 89 09  
E-mail [nina.mandahl@veidec.se](mailto:nina.mandahl@veidec.se)  
Site Internet <http://www.veidec.se>  
Nom de l'interlocuteur Nina Mandahl

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence SOS:112

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP Classification	Aerosol 1;H222; H229; STOT SE3;H336; Aquatic Chronic 3;H412; EUH 066;
--------------------	---

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger (CLP)



Composition sur l'étiquette	Hydrocarbure, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cyclique (<0,1% benzène CAS 71-43-2);50 - 85 %
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les aérosols.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers	Aucune information requise.
----------------	-----------------------------

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Concentration
Hydrocarbure, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cyclique (<0,1% benzène CAS 71-43-2)	N° CE: 927-241-2 Numéro d'enregistrement: 01-2119471843-32	Flam. Liq. 3;H226; Asp. tox 1;H304; STOT SE3;H336; Aquatic Chronic 3;H412; EUH 066;	50 - 85 %
Propane	N° CAS: 74-98-6 N° CE: 200-827-9 N° index: 601-003-00-5	Flam gas 1; H220 Press. Gas	15 - 20 %
Description du mélange	Contient selon la 648/2004/EC: >30 % hydrocarbures aliphatiques.		
Observations relatives aux composants	L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.		

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Généralités	Consulter un médecin si les troubles persistent.
Inhalation	Air frais.
Contact avec la peau	Rincer avec de l'eau.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Ingestion	Consulter le médecin si une grande quantité a été consommée.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations destinées au personnel médical	Aucunes recommandations.
---	--------------------------

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Équipement de premiers secours séparé	Aucunes recommandations.
---------------------------------------	--------------------------

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction inapproprié	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur.
-----------------------------------	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie	Respecter les règles de protection anti-feu générales de l'entreprise.
---------------------------------------	--

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Bien ventiler.
---------------------------	----------------

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	Aucunes recommandations.
----------------------	--------------------------

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pour les secouristes	Aucunes recommandations.
----------------------	--------------------------

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.
---	---

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable.
-----------------------	--

### 6.4. Référence à d'autres sections

Autres instructions	Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.
---------------------	--

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Assurer une ventilation adéquate. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
--------------	---

### Mesures de sécurité et de protection

Mesures de prévention incendie	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
--------------------------------	---

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.
----------	--

Entreposer dans le récipient original.  
Entreposer à une température au-dessus du point de congélation.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Aucune recommandations.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection respiratoire

Protection respiratoire Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

Types d'équipement recommandés ABEK

#### Protection des mains

Protection des mains Porter des gants résistants aux produits chimiques nécessaires en cas de contact prolongé ou répété.

Renvoi aux normes appropriées EN 374

Matériaux appropriés Nitrile.

Temps de protection 480'

Épaisseur des matériaux des gants  $\geq 0,35$  mm

#### Protection des yeux / du visage

Protection des yeux En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

#### Risques thermiques

Risques thermiques Ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Aérosol.  
Odeur Caractéristique.  
Point d'éclair Valeur: 24 °C  
Taux d'évaporation Valeur: 0,56  
Commentaires, Taux d'évaporation n-BuAc = 1  
Limite d'explosivité Valeur: 0,8-9,5 Vol%  
Pression de vapeur Valeur: 8530 hPa  
Densité Valeur: 0,753 g/ml  
Solubilité dans l'eau Insoluble  
Combustion spontanée Valeur: 287 °C

### 9.2. Autres informations

#### Autres propriétés physiques et chimiques

Commentaires VOC 724 g/l

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité Aucune condition particulière n'est susceptible de donner lieu à une situation dangereuse.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable à température normale et l'emploi recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses    Aucunes informations notées.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter    Éviter l'exposition des atomiseurs à des températures élevées ou à la lumière solaire directe.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter    Eviter le contact avec des substances oxydantes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux    Aucunes dans les conditions normales.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus potentiels

Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.
Contact avec la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact avec les yeux	Un contact direct peut entraîner une irritation.
Ingestion	Peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vertiges et de l'enivrement.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aquatique, commentaires    Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité    Les agents de surface dans ce composé répondent aux critères de biodégradabilité du règlement CE 648/2004 du Parlement Européen relatif aux détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation    Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité    Aucunes informations notées.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)    Aucune information requise.

### 12.6. Autres effets néfastes

Détails relatifs à la protection de l'environnement, conclusion    Aucunes recommandations.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit classé déchet dangereux	Oui
Code de déchets CED	CED: 150104 emballages métalliques CED: 150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Autres informations	150104: L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**14.1. Numéro ONU**

ADR	1950
RID	1950
IMDG	1950
ICAO/IATA	1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
ICAO/IATA	AEROSOLS, FLAMMABLE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR	2.1
RID	2.1
IMDG	2.1
ICAO/IATA	2.1

**14.4. Groupe d'emballage****14.5. Dangers pour l'environnement****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EmS	F-D, S-U
-----	----------

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC****SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation et réglementation	Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. 453/2010/UE modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
-------------------------------	--

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****SECTION 16: Autres informations**

CLP Classification	Aerosol 1; H222; ; EUH 066; STOT SE3; H336; Aquatic Chronic 3; H412; ; H229;
Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H222 Aérosol extrêmement inflammable.

	<p>H220 Gaz extrêmement inflammable. EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p>
Informations supplémentaires	<p>Soft Clean est certifié par la NSF en tant que composé non alimentaire pouvant être utilisé dans le domaine de la transformation alimentaire. Code de catégorie : K1 Code de certification NSF 140390 Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web <a href="http://www.nsf.org">www.nsf.org</a>.</p> <p>K1: Ce produit est homologué pour une utilisation comme produit de nettoyage ou de dégraissage à l'extérieur des zones de transformation des produits alimentaires où il ne peut y avoir de risque que les vapeurs atteignent les zones de transformation des aliments.</p>
Version	1
Responsable de fiche de données de sécurité	VEIDEC AB
Préparée par	Nina Mandahl